

# FORMULAIRE DE DECLARATION POUR LA REALISATION D'UN FORAGE au titre du CODE DE L'ENVIRONNEMENT (rubrique 1.1.1.0 de l'article R 214-1) et/ou du CODE MINIER (article L411-1)

## I - FORMULAIRE PRINCIPAL DE DECLARATION

## II - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOSSIER DE DECLARATION

## III - RAPPORT DE FIN DES TRAVAUX

**Attention :** ce formulaire ne vaut **que** pour la déclaration des ouvrages proprement dits que sont les sondage, forage, puits ou ouvrage souterrain, exécutés ou non en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, à usage non domestique, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

Dans tous les autres cas de forage, contacter la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie qui vous indiquera la procédure adaptée à votre situation.

**Ce formulaire ne vaut pas, par ailleurs, pour la déclaration de prélèvement et/ou réinjection dans une nappe souterraine** à partir de ces ouvrages et/ou rejets dans les eaux douces superficielles des eaux prélevées via ces ouvrages. Le cas échéant, il pourra être nécessaire de **déposer un dossier, indépendant et postérieur**, au titre des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 5.1.1.0 et 2.2.1.0 de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, si l'eau prélevée est destinée à la consommation humaine, la déclaration devra en être faite auprès du Préfet, au titre de la législation sanitaire, et au maire de la commune concernée pour l'établissement de la redevance d'assainissement.

Les informations qui sont demandées dans ce formulaire sont à considérer comme un minimum de ce qui est exigé par la réglementation et peuvent être amendées en tant que de besoin. Par ailleurs, selon la nature et le contexte du projet, le service instructeur pourra être amené à demander des compléments d'informations ou d'étude.

Tout formulaire renseigné de façon incomplète ne pourra être instruit et sera retourné au pétitionnaire.

---

**Formulaire à adresser en 3 exemplaires, à la Direction Départementale des Territoires  
service Eau – Environnement – 15, rue Henri Bordeaux -74998 Annecy cédex 9**

# I - FORMULAIRE PRINCIPAL DE DECLARATION

A adresser, en 3 exemplaires, à la DDT **au plus tard deux mois avant le début des travaux**

<b>1° NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR</b> (propriétaire de l'ouvrage)		<b>n° dossier :</b> (réservé à l'administration)
NOM, prénom (ou raison sociale) : John CHAVAZ pour CHB CARRIERE		
Adresse : 5, route nationale 74500 SAINT GINGOLPH		
Courriel : john.chavaz@chavaz.fr	☎ :	N° SIRET: 33216215500029

## 2° EMPLACEMENT DES OUVRAGES

Département : Haute Savoie	Commune : Saint Gingolph		
Rue et n° (ou lieu-dit) : 5, route nationale			
N° section cadastrale : OA	N° parcelles : 1422 1423 1424		
Aquifère concerné (si connu) :			
Code et nom de la masse d'eau au sens de la directive cadre sur l'eau (si connu) : FRDG 408 domaine plissé du Chablais et Faucigny. BV Arve et Dranse			
Identification :	Coordonnées ( <b>Lambert 93</b> )		Profondeur (mètres)
	X	Y	
forage de reconnaissance 1	990264.43	6595396.04	15 m

### Ouvrages situés dans une des zones suivantes :

Zone " <b>NATURA 2000</b> » ou à proximité : - mon projet a-t-il une incidence sur une Zone NATURA 2000 ? - si oui, fournir un « <b>document d'incidence</b> »	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Périmètre de protection de captage (PPC)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Zone humide	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Plan de prévention des risques naturels (PPRN)	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Zones inondables	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Inventaire départ. des anciens sites industriels et activités de services	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

### A joindre impérativement :

**1. une carte IGN au 1/25.000 sur laquelle figureront les forages projetés.**

**2. un plan cadastral au 1/2.500 sur lequel figureront (dans un rayon de 500 m) :**

- Les forages projetés et existants,
- Les limites des périmètres de protection de captage (renseignements en Mairie),
- Les décharges ou installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- Les ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif et canalisations d'eaux usées transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- Les stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- Les bâtiments d'élevage,
- Les parcelles recevant des épandages d'effluents d'élevage ou de boues issues de stations d'épuration urbaines,
- Les cours d'eau, plans d'eau et canaux.

-> **Se reporter à l'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003 qui précise les distances minimum à respecter.**

### 3° NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DE L'OUVRAGE

#### Rubrique de la nomenclature

**1. 1. 1. 0.** : sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau

#### Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

L'ouvrage concerne-t'il une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ?

OUI  NON

#### Nombre et nature des ouvrages

Forage : .1.... Puits : ..... Sondage : .1... Autres (préciser) :

Ces ouvrages remplacent-ils d'autres ouvrages (préciser le cas échéant) ?

OUI  NON

#### Destination des ouvrages

L'ouvrage est-il destiné à un prélèvement d'eau ?

OUI  NON

A caractère permanent ?

OUI  NON

A caractère temporaire ?

OUI  NON

A usage domestique ?

OUI  NON

A quelles fins ?

- recherche d'eau

OUI  NON

- alimentation en eau potable

OUI  NON

- arrosage de cultures maraîchères

OUI  NON

- irrigation

OUI  NON

- abreuvement d'animaux – élevage

OUI  NON

- agro-alimentaire

OUI  NON

- artisanat-industrie

OUI  NON

- surveillance des aquifères

OUI  NON

- surveillance ou dépollution des eaux souterraines, des sols et sites pollués

OUI  NON

- aquathermie

OUI  NON

- réalimentation de nappe, stockage souterrain

OUI  NON

- expérimentations, recherche

OUI  NON

- autres (préciser)

#### En l'absence de prélèvement d'eau, quelle est la destination du forage ?

- prospection géologique

OUI  NON

- autres (préciser) :

## 4° DOCUMENT D'INCIDENCE

### Précautions prises en vue de prévenir les risques pour l'environnement et notamment celui de pollution des eaux souterraines ou superficielles (art. 7 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Destination et modalités d'évacuation des eaux de ruissellement	Les eaux de ruissellement seront gérées au niveau de la plateforme de forage au moyen de cunettes afin qu'elles ne circulent pas sur cette plateforme.
Traitement et évacuation des boues, eaux extraites et déblais éventuels pendant le chantier et les essais de pompage	Phase de reconnaissance géologique : Carottage par carottier battu, pas de fluide de forage Prélèvement d'une carotte donc pas de déblais Forage de reconnaissance géologique donc pas d'essais par pompage  Phase de foration si reconnaissance géologique concluante : Foration à la haveuse, pas de fluide forage Déblais évacués dans décharge de matériaux inertes essais par pompage : eaux stockées dans un bac de décantation avant rejet au lac.
Isolation des différentes ressources rencontrées : modalités de cimentation et de cuvelage	un seul aquifère étant donné la faible profondeur

### Tête de forage – (art. 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003) - Forages « Loi sur l'Eau » : A préciser :

<b>1 - Cas d'une tête de forage située hors local ou chambre de comptage :</b>		
- Hauteur de la margelle bétonnée par rapport au terrain naturel (minimum 30 cm).....	30 cm	.....
- Surface couverte par la margelle (minimum 3 m2).....	3 m <sup>2</sup>	.....
- Hauteur de la tête de forage par rapport au terrain naturel (minimum 50 cm).....	50 cm	.....
- La tête de forage est-elle étanche (obligatoire en zone inondable).....	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<b>2 - Cas d'une tête de forage située dans un local ou chambre de comptage :</b>		
- Hauteur du local ou de la chambre de comptage par rapport au terrain naturel (minimum 50 cm).....	.....	.....
- Hauteur de la tête de forage par rapport au fond du local ou de la chambre de comptage dans laquelle elle débouche (minimum 20 cm).....	.....	.....
- Le local est-il étanche (obligatoire en zone inondable).....	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<b>Dans les cas 1 et 2 :</b>		
- Profondeur du cimentage de la tête de forage (minimum 1 m à partir du terrain naturel ou du fond du local ou de la chambre de comptage dans laquelle elle débouche) .....	1 m	.....
- Capot de fermeture ou autre dispositif de fermeture équivalent (obligatoire).....	OUI <input type="checkbox"/>	
- Dispositif de relevage du niveau statique de la nappe (obligatoire).....	OUI <input type="checkbox"/>	

#### 4° DOCUMENT D'INCIDENCE - Compléments :

- cas de prélèvement ultérieur d'eau
- cas de rabattement de nappe

\* Profondeur approximative de recherche d'eau : .....15.....m

#### - Equipements envisagés pour le prélèvement :

\* Débit nominal de l'éventuel dispositif de prélèvement (capacité de la pompe) : .30 m3/h.....

\* Volume annuel prévisionnel.....68 000.....m<sup>3</sup>/an

#### - Caractéristiques des pompages d'essai (éléments prévisionnels) (art. 9 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Le demandeur doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution de pompage d'essai et garantir la qualité des eaux rejetées.

\* Débit max des pompages : .....30.....m<sup>3</sup>/h

\* Type d'essai :

- courte durée avec 3 paliers de débits croissants :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- longue durée (minimum 12 heures) à un débit supérieur ou égal au débit définitif de prélèvement envisagé :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

\* Date prévisionnelle : juin 2020

Les pompages d'essai doivent permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m autour du forage - Indiquer les forages et sources existants dans un rayon de 500 m (indiquer néant si aucun forage) :

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)
neant		

#### \* Destination et modalités d'évacuation des eaux de pompage :

- cours d'eau ou plan d'eau (préciser le nom) : lac Léman	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- réseau d'eaux pluviales :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
- puits perdu :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
- autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

#### Compatibilité avec le code de l'environnement et le SDAGE :

Afin de respecter le code de l'environnement et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :

- ne doivent entraîner **aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable.**
- sont exécutés de telle sorte qu'il n'y a **aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes.**
- n'entrent pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme.**
- en cas de prélèvement d'eau, le forage est équipé d'un **compteur d'eau.**

Je soussigné (NOM et prénom).....  
déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations de forage.

Le .....à .....

(Signature du demandeur)

## II - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOSSIER DE DECLARATION

A adresser, en 3 exemplaires, à la DDT **au plus tard un mois avant le début des travaux**

<b>1° NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR</b> (propriétaire de l'ouvrage)	<b>n° dossier :</b> (réservé à l'administration)
NOM, prénom (ou raison sociale) : John CHAVAZ pour CHB CARRIERE	
Adresse : 5, route nationale	
Courriel : john.chavaz@chavaz.fr	☎ :

<b>2° EMPLACEMENT DES OUVRAGES</b>	
Département : Haute Savoie	Commune : Saint Gingolph
Rue et n° (ou lieu-dit) : 5, route nationale	
Section cadastrale : OA	Parcelles : 1422 1423 1424

<b>3° ENTREPRENEUR</b> (déclarant pour le code minier)	
NOM, prénom (ou raison sociale) : Forage Equipement Grand Sud	
Adresse : 22, impasse d'Encombes 30111 CONGENIES	
Courriel : gautier.feg@gmail.com	☎ : 06 22 32 04 44
L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

### OUTILS D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE

Pour faciliter la collecte des informations techniques recueillies lors d'un forage, une licence du logiciel **GesFor** est disponible gratuitement auprès du BRGM qui en assure la diffusion (logiciel et notice diffusés auprès des foreurs en 2003). Ce logiciel, au-delà de la description technique et géologique des ouvrages directement compatibles avec la banque du sous-sol, permet de :

- préparer des documents de chantiers (formulaires de mesures, check liste, etc.) ;
- préparer des déclarations au titre du code de l'environnement et du code minier ;
- dessiner des coupes techniques et géologiques des ouvrages ;
- tracer des courbes de décharges à partir des relevés de pompage ;
- rédiger un rapport de forage ;
- exporter un dossier d'ouvrage dans la Banque du Sous-Sol (BSS) ou base de données GesFor ;
- gérer les archives de travaux.

**4° DEROULEMENT DES TRAVAUX** (art. 5 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Date de début :

Date de fin :

**Présentation sommaire des phases de déroulement des travaux**

1ere phase : reconnaissance géologique:

cette phase consiste en un sondage de 15 m pour contrôler la nature des matériaux sur le site.

2nd phase : phase de foration

Si les matériaux sont jugés satisfaisants, un forage sera réalisé puis équipé dans les règles de l'arrêté du 11 septembre 2003.

Un essai par pompage avec plusieurs paliers sera ensuite réalisé.

**Modalités de comblement au cas où les ouvrages ne seraient pas conservés** (art. 13 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Si les reconnaissances géologiques mettaient en évidence un matériau non satisfaisant, le trou serait rebouché avec des matériaux inertes (graves et sables).

Le .....à .....

(Signature du demandeur)

### III - RAPPORT DE FIN DES TRAVAUX

A adresser, en 3 exemplaires, à la DDT **au plus tard deux mois après la fin des travaux**

<b>1° NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR</b> (propriétaire de l'ouvrage)	<b>n° dossier :</b> (réservé à l'administration)
NOM, prénom (ou raison sociale) : John CHAVAZ pour CHB carrière	
Adresse : 5, route nationale 74500 SAINT GINGOLPH	
Courriel : john.chavaz@chavaz.fr	☎ :

<b>2° EMPLACEMENT DES OUVRAGES</b>	
Département : Haute Savoie	Commune : SAINT Gingolph
Rue et n° (ou lieu-dit) : 5, route nationale	
Section cadastrale : OA	Parcelles : 1422, 1423, 1424

<b>3° DEROULEMENT GENERAL DU CHANTIER</b>	
<b>Dates des différentes opérations</b>	
Dates : 28/09 au 02/10	Opérations : sondage de reconnaissance 10 m de profondeur
<b>Principales difficultés, anomalies ou incidents</b>	

## 4° CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

### Ouvrages abandonnés

Identification ouvrage	Références cadastrales

### Ouvrages conservés

Identification ouvrage	Références cadastrales	Coordonnées (Lambert 93)		Cote NGF tête de forage	Code national BSS	Prélèvement supérieur à 80 m <sup>3</sup> /h	
		X	Y			OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
						OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
						OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
						OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
						OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

**Tous ces ouvrages seront localisés sur une carte 1/25.000 et pour tous, seront joints au dossier :**

- une coupe géologique avec indication des niveaux de nappe(s) au repos (log des terrains traversés),
- une coupe technique de l'installation précisant, les diamètres, les matériaux, les méthodes, et tous les éléments techniques de réalisation, notamment la profondeur de la crépine et la hauteur crépinée,
- Schéma de la tête de forage,
- les résultats des pompages d'essais,
- les modalités de contrôle et de suivi pour les ouvrages conservés,
- les modalités d'abandon et de comblement pour les ouvrages abandonnés,
- les résultats des éventuelles analyses d'eau.

## 5° REALISATION ET EQUIPEMENT DES OUVRAGES

### Technique de foration

Battage :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Havage :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Tarière :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Marteau fond de trou :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Rotary à l'eau :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Rotary à la boue (préciser le type de boue) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

### Prétubage

Nature (PVC...) : pas de prétubage.....	
Diamètre du préforage :	.....mm
Hauteur du préforage :	.....m
Diamètre intérieur/extérieur du prétubage :	.....mm

### Tubage

Nature (PVC...) : pas de tubage.....	
Diamètre de foration :	.....mm
Diamètre intérieur/extérieur du tubage :	.....mm
Granulométrie du gravier (le cas échéant) :	.....mm
Nature du gravier (le cas échéant) :	

### Crépine (prélèvement d'eau)

Nature (PVC...) : .....	
Hauteur crépinée :	.....mm
Côtes de la partie crépinée :	.....m
Pourcentage de vide :	.....%
Largeur des fentes :	.....mm

### Cimentation (joindre la facture)

Mode opératoire : .....	
Hauteur de cimentation :	.....m
Côtes de la cimentation :	.....m
Volume de ciment mis en œuvre :	.....m <sup>3</sup>
Nature du ciment : .....	

## 5° REALISATION ET EQUIPEMENT DES OUVRAGES (suite)

### Technique de développement

Surpompage :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Pompage alterné :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Pistonnage :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Air-lift :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Jetting :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Cracking :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Développement chimique (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

### Diagraphie

Diagraphies du tubage :		
- repérage des joints :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- identification des corrosions :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- caliper :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Contrôle de cimentation :		
- CBL (Cement Bond Log) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- thermométrie :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- Gamma-Gamma :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Micromoulinet :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Verticalité/Pendage/Azimut :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Paramètres physico-chimiques :		
- température :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- conductivité :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- oxygène dissous :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Le .....à .....

(Signature du demandeur)